

DECRET N° 95-210 du 11^{er} Juillet 1995

Chargéant Monsieur Théodore MOLO,
Ministre chargé des Relations avec
les Institutions, Porte Parole du
Gouvernement de l'intérim de Monsieur
Edgar-Yves MONNOU, Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopération
pour compter du 11 Juillet 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/MCR/ET du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T

Article 1er. - Pour compter du 11 Juillet 1995, Monsieur Théodore MOLO, Ministre chargé des Relations avec les Institutions, Porte Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Edgar-Yves MONNOU.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Juillet 1995

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination, de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 17 4 CS 2 CC 2 JCS 2 HAAC 2 MEDN 4 MAEC-ETRE-ET
4 AUTRES MINISTRES 17 SGG 4 D'INTERVENANTS 6 JORB 1.-